



SECURITE SOCIALE : ACTE 2 LES PREMIERS ADVERSAIRES

Nous avons vu dans la précédente « LETTRE », l'avancée considérable que représentait la création de la Sécurité Sociale voulue à la fois pour rompre avec l'assistance et instaurer la démocratie sociale. Bien évidemment cette création va soulever les mécontentements de tous ceux qui profitaient de l'ancien système.

En premier lieu, le Patronat va y voir un adversaire dans la gestion des affaires du pays et un renforcement des syndicats dont les administrateurs élus dépendent. Afin de contrer la démocratie sociale, le Patronat va s'évertuer à instituer le paritarisme dans certains organismes (retraite des cadres, retraites complémentaires, assurance chômage..). Il va s'évertuer à considérer les cotisations comme des charges et faire en sorte d'en diminuer leur montant pour augmenter leurs profits.

Les travailleurs indépendants et les agriculteurs y ont vu la mort économique de leurs activités et vont se battre jusqu'à refuser d'y participer. Plus tard ils intégreront des régimes particuliers qui ne pourront leur apporter satisfaction. Les agriculteurs devront intégrer les salariés des organismes agricoles pour équilibrer le budget de la MSA. (Les cotisations des exploitants ne permettant de couvrir que le tiers de leurs prestations). Les indépendants se sont soulevés contre le RSI (régime social des indépendants) qui de-

LA LETTRE

N° 2020-08

puis a été intégré au régime général.

Les médecins libéraux, eux, voyaient les caisses de Sécu s'immiscer dans le « colloque singulier » conçu comme une relation privée entre le médecin libre de faire ce qu'il veut et un patient qui s'en remet à son expertise moyennant une transaction commerciale.

La Mutualité au travers de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) qui gérait les assurances sociales facultatives avant 1945, voit la création de la Sécu comme le retrait de la gestion de la prévoyance individuelle. On verra plus tard que l'année 1980 va modifier ces orientations anti Sécu.

Cependant, quelques mutuelles ouvrières d'entreprise vont combattre ces orientations fédérales et seront de ce fait exclues de la FNMF. Plus tard celles-ci créeront la Fédération Nationale des Mutuelles de Travailleurs en 1960, puis avec d'autres (adhérentes ou non à la FNMF), la Fédération des Mutuelles de France en 1991. Ces mutuelles ont toujours défendu la Sécurité Sociale.

Les Mutuelles de Fonctionnaires puis celles des cheminots, qui avaient leur propre régime vont refuser de se fondre dans le régime général.

En 1947, une loi votée « **dans l'intérêt de la Mutualité Française** » permet à ces mutuelles de fonctionnaires de devenir un guichet unique assurant à la fois la part obligatoire et la part complémentaire des prestations sociales.

Avec les ordonnances de 1967, la Sécurité Sociale subit une première remise en cause de ses fondements.

- plus de caisse unique avec la création des caisses différentes pour la maladie, la vieillesse, la famille et les accidents du travail et maladies professionnelles.
- plus de démocratie sociale avec le remplacement des élections par les désignations et surtout en instaurant la parité entre patronat et travailleurs dans les conseils d'administration des caisses. Dès lors les représentants patronaux vont voter pour élire les présidents parmi les organisations les plus conciliantes envers leurs orientations. C'est ainsi que les Présidents issus des rangs de la CGT qui ont construit la Sécurité Sociale depuis 1945 seront remplacés par ceux de FO ou du patronat dans les conseils d'administration. C'en est fini de la démocratie sociale et des possibilités de gérer les risques dans un but préventif. Dès lors la Sécu n'est plus qu'une caisse d'assurance.

Douze ans après sa création la Sécu ne répond déjà plus aux orientations de ses créateurs avec la remise en cause de la démocratie sociale et de son universalité, prévues au départ.

Dès lors la Sécurité Sociale va se transformer de jour en jour en une machine technocratique de régulation de la partie du salaire socialisée même s'il ne faut pas sous-estimer les résultats de cette institution dans la transformation des hospices en hôpitaux modernes et dans l'essor de la médecine et de la pharmacopée.

On verra dans des prochaines « LETTRE » comment ces transformations vont permettre ces régulations de la part du salaire socialisé.